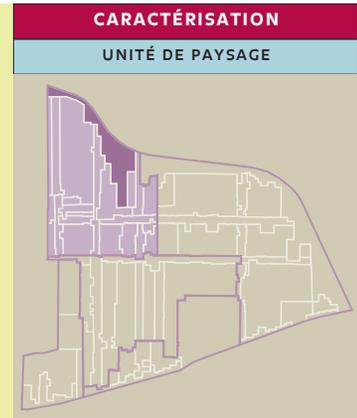


4
17

AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ AVENUE DE GASPÉ



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette unité de paysage doit son développement à la mise en place de la voie ferrée reliant Montréal et Saint-Jérôme, en 1876. La première gare sera implantée à l'intersection de la voie ferrée et du boulevard Saint-Laurent. Le développement industriel de ce secteur sera propulsé par la mise en service d'une deuxième liaison ferroviaire entre le Mile End et Lachine en 1887. Entre 1907 et 1912, une gare de triage utilisée par le CP sera aménagée entre la rue Maguire et les avenues De Gaspé et Henri-Julien. Quelques tronçons de voies ferrées se rendaient même jusqu'à l'avenue Laurier pour desservir les industries se trouvant à proximité. Le tout sera démoli et remplacé au cours du XX^e siècle, mais le secteur conservera sa vocation industrielle malgré l'ajout, au fil du temps, de quelques bâtiments institutionnels ou conventuels.

TISSU URBAIN

Les îlots

Cette unité de paysage est composée d'îlots dont la forme, les dimensions et l'orientation sont variables. Ils n'ont pas de ruelle, et le nombre de faces bâties ainsi que l'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections sont irréguliers.

Le parcellaire

Les parcelles de cette unité sont généralement de grande taille, mais leurs dimensions sont variables.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : sans marge de recul avant.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : On retrouve un certain alignement des façades malgré la distance entre les bâtiments.

MARGES LATÉRALES : variables.

ANNEXES : aucune, en raison du type de bâtiments présents.

Les aménagements extérieurs

Il n'y a pas d'aménagement extérieur typique dans cette unité de paysage.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : immeuble industriel (type 8).

MINORITAIRE : immeuble institutionnel (type 9).

La volumétrie

La volumétrie générale des bâtiments est variable.

Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile ou béton.

TOITURE : non visible.

ESCALIER ET BALCON : aucun.

Le traitement des façades

SOCLE : généralement peu exprimé, fondations ou tout le rez-de-chaussée en pierre sur quelques bâtiments.

CORPS : composition marquée par un alignement rigoureux des ouvertures, à la fois horizontal et vertical, pas d'ornementation à proprement parler mais présence habituelle d'éléments structuraux tels que légère saillie ou changement de matériau.

COURONNEMENT : peu ou pas traité.

UNITÉ DE PAYSAGE

4.17 AVENUE DE GASPÉ



Les ouvertures

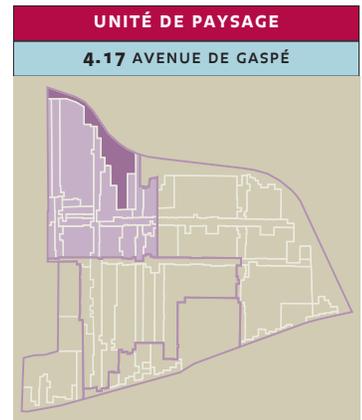
Il n'y a pas d'ouverture typique dans cette unité de paysage. Cependant, en raison du caractère industriel des bâtiments, les ouvertures visent à maximiser l'entrée de lumière naturelle, et la plupart sont occupées par de larges fenêtres en bandeaux.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : similaires à ceux de la façade principale.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : mêmes règles que pour la façade principale.



VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

301-371, avenue du Carmel
Monastère des Carmélites
(Grande propriété à caractère institutionnel)

6201, avenue du Parc
Édifice Bovril

1, avenue Van Horne
Édifice St. Lawrence Warehousing Co.

Principaux éléments à retenir

L'unité de paysage Avenue De Gaspé présente une diversité de bâtiments à fort gabarit. La trame urbaine est composée d'un parcellaire à larges mailles qui n'a jamais été l'objet d'un lotissement normalisé. Le type architectural dominant est le bâtiment industriel de hauteur variable mais pouvant atteindre une dizaine d'étages. Les bâtiments sont pour la plupart dépourvus d'ornementation, sauf dans le cas des immeubles institutionnels ou commerciaux construits plus récemment. L'implantation sans marge de recul est presque généralisée.

**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau